

# Aperçu sur le plan de salut d'après l'épître aux Éphésiens

par le frère Emmanuel-Marie O.P.

« L'Apôtre n'adressait-il ces paroles qu'aux seuls Éphésiens ? Pardon ; c'est encore à vous, mes frères, qu'il parle. Disons mieux, ce n'est ni Paul ni moi qui vous les adressons, c'est le Saint-Esprit lui-même <sup>1</sup> », disait saint Jean Chrysostome, « prince des exégètes de saint Paul », à ses auditeurs.

**D**ANS un précédent article <sup>2</sup>, nous avons sommairement décrit le style de saint Paul. Nous avons essayé de montrer que derrière une écriture heurtée et parfois difficile à comprendre, se cachaient une pensée riche et une doctrine profonde. Nous voudrions ici donner un exemple qui aidera nos lecteurs à goûter l'une des plus belles pages de l'Apôtre. Il s'agit des versets 3 à 14 du chapitre premier de l'épître aux Éphésiens.

## Les épîtres de la captivité

L'épître aux Éphésiens est l'une des épîtres *de la captivité* <sup>3</sup>. Saint Paul l'a écrite alors qu'il était à Rome « dans les fers », « enchaîné » à cause du Christ Jésus <sup>4</sup>. On se souvient, en effet que l'Apôtre fut arrêté à Jérusalem au retour de son troisième voyage missionnaire, au cours de l'année 57 ou 58. Le tribun Lysias, commandant la cohorte stationnée au Temple, l'arracha de justesse à la foule haineuse des Juifs prête à le lapider. Peu de jours après, il le fit conduire sous escorte à Césarée, pour le préserver d'un

---

<sup>1</sup> — Saint Jean Chrysostome, « Homélie XIII sur l'épître aux Éphésiens » (*Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome*, traduites du grec par M. l'abbé Joly, Bordes, Nancy, 1868, p. 352).

<sup>2</sup> — *Le sel de la terre* 3, hiver 1992, p. 4.

<sup>3</sup> — Le groupe des épîtres de la captivité se compose des épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et aux Philippiens, et du billet à Philémon.

<sup>4</sup> — Cf. Ep 3, 1 ; 4, 2 ; 6, 20.

complot tramé par quarante sicaires<sup>5</sup>. Paul y connut une première détention de deux années. Comme son procès n'aboutissait toujours pas, se prévalant de son droit de citoyen romain, il interjeta appel à César. Conduit à Rome, il parvint dans la Ville éternelle au terme d'un voyage plein de péripéties<sup>6</sup>, au printemps de l'année 60 ou 61. Sa captivité dans la capitale de l'Empire fut relativement douce. Il bénéficia du régime dit de la « *custodia libera* » — la garde libre —, qui ressemblait à notre système actuel de « mise en liberté surveillée » : placé sous la garde de deux soldats qui répondaient de lui, l'Apôtre occupait une maison particulière où il avait le droit de recevoir ; il put donc continuer son ministère apostolique<sup>7</sup>. C'est là qu'il écrivit la série des lettres dites « de la captivité ». Dans l'épître aux Philippiens — la dernière de la série —, il envisage l'heureuse issue de son affaire<sup>8</sup>. C'est pourquoi, bien que les Actes des Apôtres n'en parlent pas parce qu'ils s'achèvent juste avant ces événements, on pense communément que son procès se conclut par un non-lieu et qu'il fut libéré en 62 ou 63.

## Une doctrine mûrie

Les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens contiennent une doctrine vraiment mûrie et plus élaborée que celle des « grandes épîtres »<sup>9</sup> écrites dans l'entraînement des courses apostoliques, et dominées par le « souci des Églises »<sup>10</sup> et la controverse avec les judaïsants. L'épître aux Éphésiens, surtout, donne une synthèse magnifique de la pensée théologique de saint Paul. L'Apôtre a alors atteint sa pleine maturité doctrinale et spirituelle, c'est le sommet de son œuvre. On y retrouve quelques-uns des thèmes majeurs de l'épître aux Romains, mais à titre de simple rappel. En revanche, des éléments nouveaux apparaissent, à peine évoqués jusqu'alors, spécialement dans deux domaines : la christologie et l'ecclésiologie<sup>11</sup>. Les épîtres aux Colossiens et aux Éphésiens comptent parmi les plus grands textes néo-testamentaires qui traitent du Christ-Roi, du Corps Mystique et de l'incorporation au Christ. L'Apôtre y aborde ces questions avec une

---

<sup>5</sup> — Les sicaires constituaient une sorte de parti avancé au milieu de la secte des zélotes, juifs animés d'un zèle outrancier pour la loi mosaïque et farouches partisans de la révolte contre l'occupant romain. On les nommait sicaires à cause du petit poignard (*sica*) qu'ils cachaient sous leur vêtement pour frapper leurs ennemis.

<sup>6</sup> — Saint Paul fit la traversée en compagnie de Luc et d'Aristarque, sous la garde d'un centurion. Le bateau sur lequel les voyageurs embarquèrent fit naufrage et ses occupants durent passer l'hiver à Malte (Ac 27 & 28, 1-15).

<sup>7</sup> — Tous ces événements sont rapportés par les Actes des Apôtres, chap. 21 à 28.

<sup>8</sup> — Ph 1, 25 et 2, 24 : saint Paul envisage un prochain retour à Philippi.

<sup>9</sup> — On appelle « grandes épîtres » les quatre épîtres aux Romains, aux Galates et aux Corinthiens (I et II).

<sup>10</sup> — 2 Co 11, 28.

<sup>11</sup> — Saint Jean Chrysostome allègue ainsi ses auditeurs dans le prologue de ses homélies sur les Éphésiens : « Vous verrez que cette épître est pleine de maximes sublimes et singulièrement élevées. Saint Paul y exprime des vérités qu'il n'a point enseignées dans aucune autre de ses épîtres. » (*Op. cit.*, p. 295)

maîtrise et un bonheur d'expression qui trahissent une pensée sûre et une longue contemplation <sup>12</sup>.

Saint Thomas observe finement ce progrès que marque l'exposé de la doctrine chez saint Paul, dans le prologue qu'il donne de toutes les épîtres <sup>13</sup>. La doctrine enseignée tourne tout entière autour de *la grâce du Christ*, dit-il, mais selon trois points de vue : en tant qu'elle est *dans la tête du Corps Mystique*, c'est-à-dire dans le Christ lui-même, et c'est la matière de l'épître aux Hébreux ; en tant qu'elle est *dans les membres principaux du Corps Mystique*, et ce sont les épîtres pastorales adressées aux premiers évêques des cités évangélisées par l'Apôtre ; et en tant qu'elle est *dans le Corps Mystique en général*, et ce sont les grandes épîtres et les épîtres de la captivité. Le Docteur angélique distingue ensuite le troisième point de vue : les grandes épîtres traitent de la grâce et de la vie surnaturelle considérées en elles-mêmes (Romains) et dans leur cause (Corinthiens et Galates), autrement dit, *au plan individuel* ; tandis que les épîtres de la captivité traitent de la grâce considérée dans ses effets sur le Corps Mystique (en tant que « la grâce produit l'unité dans l'Église »), en d'autres termes, *au plan collectif de l'Église* <sup>14</sup>. Il ne s'agit plus seulement de la régénération et de la justification individuelle de l'homme, mais bien de tout ce que la rédemption a apporté à l'échelle du Corps Mystique, chacun étant ici envisagé comme une partie du tout, un membre nécessairement incorporé et uni à la tête qui est le Christ. Il y a dans les Éphésiens une dimension sociale et ecclésiale du salut, on doit même dire politique et cosmique, puisqu'il s'agit de « *tout récapituler dans le Christ* ». Tout, c'est-à-dire les juifs et les païens, mais encore et au-delà tout « ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre <sup>15</sup> ».

On pourrait donc résumer l'épître aux Éphésiens par ce seul petit verset : « A Lui [Dieu] la gloire, dans l'Église, et dans le Christ Jésus <sup>16</sup>. » La gloire de Dieu est le but auquel concourt toute l'économie du salut, et celle-ci se réalise dans le temps par l'Église, c'est-à-dire par l'incorporation au Christ Jésus.

<sup>12</sup> — Ainsi la lettre aux Colossiens : « Il (le Christ) est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toutes créatures, car en lui tout a été créé au ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Vertus ; tout a été créé par lui et pour lui, et il est au-dessus de toutes choses et toutes choses subsistent en lui. C'est lui aussi qui est la tête de son corps, l'Église ; il est le principe, le premier-né d'entre les morts, en sorte qu'il a prééminence sur tout. Il a plu au Père de faire habiter en lui toute la plénitude, et par lui de se réconcilier à lui-même toutes choses, en établissant, par lui, au moyen du sang de sa croix, la paix aussi bien sur la terre que dans les cieux » (Col 1, 15-20). Cette épître est toutefois plus circonstanciée que celle aux Éphésiens : elle a été écrite pour mettre en garde les Colossiens contre une secte pré-gnostique et judaïsante qui sévissait chez eux. L'épître aux Éphésiens, quant à elle, s'apparente plutôt à un traité doctrinal et spirituel, écrit dans un dessein plus universel.

<sup>13</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Super Epistolas S. Pauli lectura*, prologue général (édition Marietti, Turin, 1953, tome I, n° 11, p. 3).

<sup>14</sup> — Les épîtres de saint Paul traitent de la grâce du Christ :

— dans la tête du Corps Mystique (He)

— dans ses membres principaux (pastorales)

— dans le corps en général ; grâce considérée :

— en elle-même (Ro) et dans ses causes (Co et Gal) : au plan individuel

— dans ses effets sur le Corps Mystique (ép. capt.) : au plan de l'Église

<sup>15</sup> — Ep 1, 10.

<sup>16</sup> — Ep 3, 21.

## Une phrase de douze versets

Le passage qui nous intéresse ne forme, dans le texte grec, qu'une seule phrase, mais c'est une phrase de 12 versets. Nous avons là un parfait exemple de la manière de l'Apôtre : parti sur une idée trop abondante, les mots qu'il emploie pour l'exprimer lui suggèrent aussitôt des explications complémentaires. D'où un grand nombre de développements accrochés les uns aux autres comme des wagons, ce qui complique singulièrement la compréhension de l'ensemble.

Commençons par relire le texte. Volontairement, nous adoptons une traduction extrêmement littérale qui ressemble à du « petit nègre », mais qui plus fidèle aux nuances et à l'ordre de l'original grec qu'une traduction élégante, nous permettra de serrer davantage la phrase pour en extraire toute la richesse doctrinale. Nous indiquons déjà la division que nous justifierons plus loin :

I. — (3) Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a BENIS de toutes espèces de bénédictions spirituelles, dans les cieux, dans le Christ ;

(4) car il nous a ELUS en lui, dès avant la création du monde, pour être saints et immaculés en sa présence, (5) dans la charité,

nous PREDESTINANT à être fils adoptifs par Jésus-Christ, pour lui [Jésus-Christ], selon la bienveillance de sa volonté, (6) en vue d'une louange de gloire de sa grâce, [grâce] qu'il nous a accordée dans le Bien-aimé,

II. — (7) [Bien-aimé] dans lequel nous possédons la REDEMPTION par son sang, et la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce (8) qu'il a répandue sur nous en tout don de sagesse et de prudence,

(9) nous ayant fait connaître LE MYSTERE DE SA VOLONTE que, dans sa bienveillance, il a projeté en lui [le Christ], (10) pour le réaliser quand les temps seraient accomplis, à savoir : tout rassembler dans le Christ, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre,

III. — en lui [Jésus-Christ] (11) en qui NOUS aussi [les juifs] nous avons été choisis comme héritiers, ayant été prédestinés selon le projet de celui qui réalise toutes choses d'après le conseil de sa volonté, (12) pour que nous soyons une louange de sa gloire, nous qui avons espéré par avance dans le Christ,

(13) en lui en qui, VOUS aussi [les païens], ayant entendu la parole de la vérité — l'évangile de votre salut —, et ayant cru, vous avez été signés par l'Esprit de la promesse, l'Esprit-Saint, (14) qui constitue les arrhes de notre héritage, [Esprit donné] pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, en vue d'une louange de sa gloire.

Comme on peut le constater, certaines idées sont répétées plusieurs fois. Saint Thomas nous prévient que c'est l'habitude de l'Apôtre lorsqu'il traite d'une matière difficile : « ce qui suit immédiatement est l'explication de ce qui précède, il ne s'agit pas d'une répétition de mots mais d'une explication <sup>17</sup>. » Ainsi la volonté de Dieu, cause des bienfaits divins, revient aux versets 5, 9 et 11 ; la louange de sa gloire, but ultime de son œuvre, est citée aux versets 6, 12 et 14 ; et l'incorporation au Christ, mode et condition essentielle du salut, est reprise presque à chaque verset.

## Le décret divin du salut par l'incorporation au Christ Jésus

Quelle est l'idée directrice de ce passage ?

D'après le commentaire de saint Thomas, saint Paul décrit ici *les bienfaits* que Dieu a accordés au genre humain *dans l'œuvre du salut*.

En écrivant cette épître, explique le Docteur angélique, « l'intention de l'Apôtre est de confirmer ses destinataires dans les biens qu'ils ont reçus et de les provoquer à des biens plus élevés <sup>18</sup> ». D'où une partie dogmatique destinée à les conforter (chap. 1 à 3), et une partie morale pour les exhorter (chap. 4 à 6).

Dans la première partie, l'Apôtre commence par rappeler aux Éphésiens les grâces dont ils jouissent, — selon une raison prise du côté du Christ, cette tête de laquelle ils ont obtenu de nombreux biens <sup>19</sup> « *ratione sumpta ex parte Christi, capite isto a quo multa bona adepti sunt* ». C'est le passage qui nous intéresse. Ensuite (chap. 2), il leur montrera la beauté de ces grâces par lesquelles ils sont maintenant réconciliés avec Dieu et avec le peuple hébreu, dans l'union au même Christ, *par opposition aux maux dont ils étaient frappés* lorsqu'ils étaient autrefois pécheurs et idolâtres. Enfin (chap. 3), il les fera méditer sur *son ministère* à lui, Paul, qui consiste à *révéler aux païens le mystère de leur salut*, puisqu'ils sont désormais appelés à être avec les juifs cohéritiers dans le Christ des promesses divines, incorporés dans la même Église et co-participants des biens surnaturels <sup>20</sup>.

Les bienfaits reçus par l'intermédiaire du Christ — bien plus : « en lui », comme le répète constamment le texte — sont multiples. Du verset 3 au verset 7, saint Thomas en distingue six qu'il explique tour à tour, et qui sont comme les « étapes » de *l'économie* <sup>21</sup>

<sup>17</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* II (Marietti, II, n° 20, p. 7).

<sup>18</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 3, p. 3).

<sup>19</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 5, p. 4).

<sup>20</sup> — « *Gentes esse cohæredes, et concorporales, et comparticipes promissionis eius in Christo Iesu per Evangelium* » — « Par révélation, le mystère m'a été dévoilé selon lequel les Gentils sont cohéritiers, et unis dans un même corps, et co-participants de la promesse de Dieu, dans le Christ Jésus, par le moyen de l'Évangile. » (3, 6)

<sup>21</sup> — Ce terme d'économie (*oikonomia*, mot à mot : la loi de la maison, la règle ou l'organisation d'une maison) est employé par saint Paul au verset 10 : le plan du salut se réalise selon « l'économie de la plénitude des temps », c'est-à-dire aux temps marqués par Dieu pour sa réalisation.

de notre salut : la bénédiction divine, l'élection de toute éternité, la prédestination à la filiation adoptive, le don de la grâce, la rédemption, la rémission des péchés, auxquels viennent s'ajouter (versets 8 à 14) : le don de la sagesse et de la prudence, la révélation du mystère de la volonté de Dieu, la vocation des juifs appelés à être les héritiers de la promesse divine, et la vocation des gentils qui, convertis par la prédication évangélique à laquelle ils ont cru, sont marqués par l'Esprit-Saint.

Notre texte est donc une synthèse, *un aperçu général sur l'œuvre du salut* et sur la place centrale qu'y tient le Christ, œuvre que Dieu a conçue de toute éternité pour la réaliser dans et par son Fils, et dont saint Paul a reçu une spéciale révélation pour pouvoir en donner connaissance aux païens. C'est sur cet aperçu grandiose que l'Apôtre a voulu ouvrir l'exposé dogmatique sans doute le plus achevé de toutes ses épîtres. Pénétrons-y à sa suite.

## Un texte construit comme une hymne

Les auteurs ne sont pas d'accord sur la division à donner à notre extrait. Ce n'est au fond pas bien grave, car l'intelligence du texte n'exige pas cet accord, et, à vouloir être trop rigoureuses, les recompositions de plan des exégètes finissent par être artificielles. L'Apôtre a certainement écrit d'abondance du cœur, tant il était pénétré par son sujet, sans chercher à faire apparaître les parties de son discours.

Toutefois, la recherche de divisions aide à comprendre et facilite le commentaire : le gain de clarté est évident. Comme il s'agit ici d'un passage spécialement touffu, elle est même vivement recommandée. Il faut pourtant n'y voir qu'un support, un secours pour accéder au sens plénier et véritable, et veiller à lui conserver suffisamment de souplesse pour ne pas faire dire au texte autre chose que ce qu'il dit réellement. C'est dans cet esprit que procède saint Thomas.

L'Aquinat distingue ici trois parties : les versets 3 à 7, dit-il, traitent des bienfaits accordés en général au genre humain (bénédiction, élection, prédestination et rédemption) ; les versets 8 à 12 s'appliquent aux apôtres (don spécial de grâce, de sagesse et de prudence, révélation du mystère du Christ, tout cela par vocation et prédestination spécifiques) ; et, à partir du verset 13, il s'agit des biens donnés aux Éphésiens (prédication de l'Évangile, conversion et justification par l'opération du Saint-Esprit).

Mais cette division appelle quelques réserves. Les versets 8 à 12 concernent-ils les seuls apôtres ? C'est peu probable et ce n'est pas l'interprétation commune ; saint Thomas se contente en fait de suivre ici la Glose qui était le commentaire habituellement reçu en son temps, et que lui-même a cru bon de corriger souvent. Plus généralement, il importe de rappeler que le Docteur commun travaillait sur le texte latin de la Vulgate. Or toute traduction, même quand elle est excellente et substantiellement conforme à l'original — comme c'est le cas de la version de saint Jérôme —, modifie obligatoirement

certaines nuances propres à la langue traduite et en ajoute d'autres. Cela concerne les mots pris isolément, mais aussi les liaisons de mots et de propositions. Dans le cas présent, le report au texte grec suggère une autre manière de diviser et de placer les coupures.

Certains commentateurs (Huby, Renié<sup>22</sup>), remarquant que saint Paul parle d'abord du *Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ*, puis du *Fils bien-aimé* dans lequel nous avons la rédemption, et enfin du *Saint-Esprit* qui signe les croyants de son sceau, pensent pouvoir adopter une division trinitaire à la gloire des trois Personnes divines, chacune des trois parties ainsi formées se terminant par le refrain : « *in laudem gloria eius* » — à la louange de sa gloire. L'idée est belle et séduisante. Elle n'est pas fautive : le texte nous dit bien que le Père a décrété notre filiation divine par notre incorporation au Christ, que le Verbe incarné nous l'a méritée par l'effusion de son sang, et que le Saint-Esprit nous l'a appliquée en nous conférant la grâce qui est l'acompte de la vie éternelle. Cette division est pourtant quelque peu forcée, car la lecture du texte montre qu'il n'y a « pas d'appropriation bien distincte : l'idée partout exprimée, c'est que tous les bienfaits nous sont préparés et donnés par Dieu le Père "dans le Christ Jésus", formule qui revient sous une forme ou sous une autre jusqu'à douze fois<sup>23</sup>. »

C'est pourquoi, d'autres exégètes (Vosté, Fillion, Lusseau, Médebielle<sup>24</sup>), quoique de manières variées, préfèrent distinguer *l'ordre d'intention* (à savoir : la préparation des bienfaits divins par l'élection et la prédestination éternelle, selon le bon plaisir de Dieu), et *l'ordre d'exécution* (la rédemption et la révélation du mystère du Christ sauveur). Ces bienfaits étant d'abord considérés par saint Paul *en général* (jusqu'au verset 10), puis dans leur *application* aux juifs et aux païens (versets 11 à 14).

Tout en empruntant au commentaire de saint Thomas l'essentiel de notre propos, nous adoptons volontiers cette troisième manière de diviser car elle est objectivement suggérée par les mots. Elle donne trois périodes d'égale longueur qui s'enchaînent logiquement et naturellement, « la première commençant par le participe *eulogēsas* ("qui nous a bénis", v. 3), les deux autres par le pronom relatif *en ô (in quo)* fortement accentué : *in dilecto in quo* ("le Bien-aimé dans lequel..." v. 7) ; *in ipso in quo* ("le Christ dans lequel..." v. 11)<sup>25</sup>. » Chacune de ces périodes se subdivise elle-même en deux membres parallèles ou complémentaires par le sens. Ainsi dans la première partie (v. 3-6), après la mention de la bénédiction spirituelle qui introduit tout le passage et

<sup>22</sup> — Huby, *Saint Paul, les épîtres de la captivité*, Beauchesne « Verbum salutis », Paris, 1935, p. 153. Renié, *Manuel d'Écriture sainte*, Vitte, Lyon, 1948 (3<sup>e</sup> éd.), t. VI, p. 349-355.

<sup>23</sup> — R. P. Médebielle, commentaire de l'épître aux Éphésiens, in *La sainte Bible*, L. Pirot et A. Clamer, Letouzey, Paris, 1946, tome XII, p. 26.

<sup>24</sup> — Vosté, *Commentarius in epistolam ad Ephesios*, Gabalda, Paris, 1921, p. 89. Fillion, *La sainte Bible commentée*, Letouzey et Ané, Paris, 1925, t. VIII, p. 327. Lusseau et Collomb, *Manuel d'études bibliques*, Téqui, 1931, t. V, 2<sup>e</sup> partie, p. 32. R. P. Médebielle, commentaire de l'épître aux Éphésiens, in *La sainte Bible*, L. Pirot et A. Clamer, Letouzey, Paris, 1946, tome XII, p. 26. Le P. Prat suit le même plan mais place les coupures différemment : *Théologie de saint Paul*, Beauchesne, Paris, 1937, t. II, p. 102 note 1. Quant à Dom Delatte, il tient compte des deux manières de diviser : *Les épîtres de saint Paul*, t. II, Mame, Tours, 1938, p. 74 et 76.

<sup>25</sup> — Médebielle, *op. cit.*, p. 26.

résume globalement la litanie des bienfaits qui va suivre, *la prédestination* (v. 5-6) répond à *l'élection* (v. 4) ; dans la troisième partie, *la vocation des gentils* (v. 13-14) répond à *celle des juifs* (v. 11-12) ; et en partie centrale, *la révélation du mystère du Christ* (v. 9-10) complète et explique *la rédemption* (v. 7-8) <sup>26</sup>.

Ainsi, à la lumière de cette division, notre texte apparaît bâti comme un véritable poème ou une hymne liturgique, avec une doxologie initiale (« Béni soit le Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ... »), et un rythme à la fois ternaire et binaire, puisque trois « strophes » de deux stiques semblent se succéder <sup>27</sup>. L'art s'ajoute ici à la sagesse et à la science surnaturelles de l'Apôtre pour magnifier le plan divin du salut.

## Ordre d'intention : Le décret éternel d'élection et de prédestination

Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes espèces de bénédictions spirituelles, dans les cieux, dans le Christ. (3)

Saint Paul est fasciné par le mystère du salut que la volonté de Dieu a inventé pour manifester sa gloire, il commence donc dans l'enthousiasme, il chante les merveilles de la charité de Dieu <sup>28</sup> qu'il s'apprête à décrire : « Béni soit Dieu ! » Ce mot *bénir*, en latin comme en grec, signifie étymologiquement : « bien dire ». Bénir Dieu, c'est « bien le dire », pas seulement en paroles, mais au plan de l'être et des actes, c'est-à-dire en étant et en accomplissant tout ce qui est requis pour être, comme le dira bientôt notre texte, une vivante *louange de la gloire de Dieu*.

L'Apôtre bénit Dieu parce que Dieu le premier « nous a bénis <sup>29</sup> de toutes espèces de bénédictions spirituelles ». Les versets suivants vont préciser la nature de ces

<sup>26</sup> — « Béni soit le Dieu...

- « qui nous a bénis... »
  - « (dans le Bien-aimé) dans lequel... »
  - « et dans lequel... »
- il nous a élus pour être saints... »
  - nous prédestinant à être fils... »
  - nous avons la rédemption... »
  - nous connaissons le mystère de sa volonté... »
  - nous avons été choisis comme héritiers... »
  - vous avez été signés par l'Esprit Saint... »

<sup>27</sup> — Des spécialistes ont vu dans cette construction une analogie avec les règles de la poésie hébraïque qui place une strophe intermédiaire entre la strophe et l'antistrophe, chacune étant composée de deux membres parallèles ou complémentaires par le sens. Les livres poétiques de l'Ancien Testament en donnent d'innombrables exemples.

<sup>28</sup> — Charité de Dieu que la traduction de saint Jérôme, au verset 4 du chapitre 2, a si bien rendue : « *propter nimiam caritatem* » ; elle est une *trop grande* charité.

<sup>29</sup> — Dieu nous a bénis (au passé), mais en fait, l'essentiel de la bénédiction spirituelle reste encore à recevoir dans la vie éternelle. « Dieu nous a bénis *en espérance* pour le présent [par le don de la grâce], mais il nous bénira *en réalité* dans le futur [par le don de la gloire]. Pourtant, saint Paul emploie le passé pour le futur, à cause de la



bénédictions. Ici, elles sont désignées globalement. Saint Jean Chrysostome commente : « Que pouvez-vous désirer de plus ? semble dire saint Paul aux fidèles. Vous voilà devenus immortels, libres, fils de Dieu, saints, frères et cohéritiers de Jésus-Christ <sup>30</sup> ! »

Ces bénédictions nous sont données « *in Christo* », c'est-à-dire, précise saint Thomas, par l'intermédiaire du Christ, ou encore dans le Christ agissant <sup>31</sup> (dans sa vie et dans sa mort, qui sont causes méritoires de notre salut). Ce « *in Christo* » pose la nécessité de l'incorporation au Christ qui est la condition et le lieu de notre bénédiction <sup>32</sup>. Le Père nous bénit dans la mesure où nous sommes *dans* celui qui est le Béni par excellence. Si nous ne sommes pas membres du Corps Mystique dont le Christ est la tête, nous ne pouvons pas bénéficier des bénédictions spirituelles que Dieu réserve à ceux en qui il retrouve l'image de son Fils. On le voit, la doctrine de saint Paul est à l'opposé de l'idée impie qui prétend que tout homme est virtuellement sauvé par le seul fait qu'il est homme. Sans doute, en droit, le Christ s'est incorporé tout homme, en ce sens qu'il est mort pour tous, c'est-à-dire avec l'intention de les sauver tous. Mais, en fait, quant au résultat, il n'est pas mort pour tous, mais seulement pour beaucoup, car — hélas ! — plusieurs refusent le salut que le Christ leur a mérité. En d'autres termes, l'incorporation au Christ n'est pas automatique : elle se fait par le baptême et la foi et suppose la présence dans l'âme de la grâce et de la charité surnaturelle.

« Grandement désirable est cette bénédiction », conclut le Docteur commun. Pour quatre raisons : à cause de son auteur, puisque c'est Dieu lui-même ; en raison de son sujet, car c'est nous qu'il bénit ; du côté de sa nature, car il nous bénit de toutes sortes de bénédictions spirituelles ; et par son terme, car il nous bénit dans les cieux <sup>33</sup>. Les cieux, en effet, sont à la fois le lieu d'origine d'où se répand la bénédiction, et le point d'arrivée vers lequel l'action divine achemine les bénis.

(4) Car il nous a ELUS en lui, dès avant la création du monde, pour être saints et immaculés en sa présence, (5) dans la charité, nous PREDESTINANT à être fils adoptifs par Jésus-Christ, pour lui (Jésus-Christ), selon la bienveillance de sa volonté, (6) en vue d'une louange de gloire de sa grâce.

Ces bénédictions spirituelles dont Dieu nous a comblés répondent à un plan de salut qu'il a conçu de toute éternité et qui comprend deux éléments :

1 — Tout d'abord, nous avons été *élus* dans le Christ. Ce choix, explique saint Thomas, est libre, c'est-à-dire sans aucun mérite de notre part, mais par amour gratuit de Dieu. Il est éternel : Dieu « nous a élus dès avant la création du monde ». Enfin, il est

---

certitude de la bénédiction. » C'est comme si c'était déjà fait. Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* II (Marietti, II, n° 7, p. 4)

<sup>30</sup> — Saint Jean Chrysostome, « Homélie I sur l'épître aux Éphésiens » (*Op. cit.*, p. 295).

<sup>31</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 7, p. 4).

<sup>32</sup> — Ce qui est vrai de la bénédiction l'est aussi de l'élection, de la prédestination, de la rédemption, et de tous les bienfaits qui vont suivre. Tous nous sont donnés « *in Christo* ». Cette mention ou son équivalent se retrouve encore aux versets 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, et 13.

<sup>33</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 7, p. 4).

efficace et fécond : « Ce n'est pas parce que nous étions saints que Dieu nous a élus, mais pour que nous devenions saints par la pratique des vertus, et immaculés par la fuite des vices <sup>34</sup>. » En effet, pourquoi sommes-nous élus ? Pour *être* <sup>35</sup> une réalité sainte et sans tâche que Dieu aura pour agréable. Le mot *amômous*, qu'on traduit généralement par « irrépréhensibles » ou « immaculés », indique un contexte sacrificiel. C'est le mot qu'on emploie pour dire que la victime est « d'agréable odeur », digne d'être proposée à Dieu. Voilà donc ce à quoi l'élection divine nous convie : à être des *hosties* saintes et immaculées, unies à la Victime parfaitement sainte et immaculée qu'est Notre-Seigneur <sup>36</sup>.

Comment cela peut-il se faire ? « *In caritate* », dans la charité <sup>37</sup> ; c'est la charité qui nous conforme et nous unit à Notre-Seigneur <sup>38</sup>, et permet donc l'effet de cette élection surnaturelle. Et, puisque l'élection est en vue de la sainteté et de la pureté, il faut comprendre qu'il y a un lien étroit entre elles et la charité. La charité que Dieu répand dans nos cœurs et qui nous rend participants de l'amour qu'il se porte à lui-même est la source et le foyer de notre sainteté et de notre pureté.

2 — Ensuite, nous avons été *prédestinés* <sup>39</sup> à recevoir l'état de fils adoptifs. Évidemment, il ne faut pas imaginer en Dieu ces « phases » du plan de salut comme s'il s'agissait d'étapes chronologiques ou d'actes formellement distincts. Le décret divin de salut constitue un seul acte éternel dans son origine, du côté de Dieu ; il n'est multiple que dans ses effets, de notre côté à nous. L'acte divin sépare les élus de « la masse de perdition », et, en ce sens, il est élection ; et il les associe au sort des bienheureux, et, en ce sens, il est prédestination <sup>40</sup>.

Nous sommes prédestinés « *in adoptionem filiorum* », pour devenir fils adoptifs, et cette adoption se réalise par le Fils naturel (*per Jesum Christum*), « parce qu'aucun être ne peut recevoir une participation de quelque chose, si ce n'est par l'intermédiaire de celui qui est tel par nature », tout comme le fait de s'enflammer ne peut venir que du feu.

<sup>34</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 8, p. 4).

<sup>35</sup> — Là où le texte latin dit : « pour que nous soyons » (*ut simus*), le texte grec dit avec plus de force : « pour être » (*einai*), à l'infinif. L'élection divine pose en nous dès à présent une *réalité* surnaturelle, la grâce, qui nous sanctifie intrinsèquement et réellement ; ce n'est pas une simple dénomination extérieure — une étiquette —, comme le croient les protestants. Saint Jean Chrysostome commente : « La sainteté que Dieu exige de vous, ce n'est pas une sainteté feinte ou apparente seulement, mais une sainteté réelle et intérieure qui vous rende vraiment saints, purs et sans tâche devant ses yeux » « Homélie I sur l'épître aux Éphésiens » (*Op. cit.*, p. 296).

<sup>36</sup> — Cf. l'Offertoire (*Suscipe sancte Pater*) et le Canon (*Unde et memores*) de la messe.

<sup>37</sup> — Avec plusieurs commentateurs (dont saint Thomas), nous rattachons « *in caritate* » au verset 4, et non pas au verset 5 auquel il est relié selon la numérotation reçue qui donne : « qui nous a prédestinés dans la charité ».

<sup>38</sup> — Cf. Ep 5, 1 : « Soyez des *imitateurs* de Dieu, comme des fils très chers, *marchant dans la charité*. » Celui qui marche dans la charité imite Dieu, en reproduit l'image et donc s'identifie au Christ qui est *l'image du Dieu invisible* (Col 1, 20).

<sup>39</sup> — Le participe employé par saint Paul (*pro-orisas*) signifie mot à mot : nous ayant déterminés d'avance. Cette prédestination est entendue ici dans un sens général : la préparation des bienfaits de grâce et de gloire que Dieu réserve à ceux qu'il aime et qu'il appelle gratuitement et efficacement à la foi. Cette notion, qui appartient de droit à la théologie catholique, a été complètement défigurée par le protestantisme qui affirme que Dieu prédestine à la damnation comme au salut et qui nie la liberté humaine.

<sup>40</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 8 et 9, p. 4).

Aussi notre adoption filiale est-elle une participation reçue de la filiation naturelle de Notre-Seigneur. Or, explique le Docteur angélique, « double est la similitude des prédestinés avec le Fils de Dieu : l'une est imparfaite, qui se réalise par la grâce (...), l'autre est parfaite qui existera dans la gloire. (...) Quand l'Apôtre dit que Dieu nous a prédestinés à être fils adoptifs, on peut rapporter ses paroles à l'assimilation imparfaite qui se fait en cette vie par la grâce, mais il est mieux de les rapporter à l'assimilation parfaite qui se fera dans la patrie <sup>41</sup>. » C'est donc au ciel que notre adoption sera pleinement accomplie. Ici-bas, elle est encore inachevée, quoique déjà réelle.

Assimilation au Christ, notre filiation est par lui, et elle est pour lui : « *in ipsum* » (*eis autem* <sup>42</sup>). Elle nous conduit à *ne faire qu'un avec le Christ*, et cette union est la cause finale prochaine (« le fruit futur » dit saint Thomas) de la prédestination. « Pour lui », cela veut dire : pour la glorification du Christ ; mais aussi : pour l'achèvement du Christ. En effet, ce qui est visé par le mot « *ipsum* », ce n'est pas seulement la personne physique du Christ, c'est aussi le corps uni à la tête, le Christ achevé et dilaté, « continué et communiqué » comme dit Bossuet, c'est-à-dire l'Église. Le Verbe incarné en lui-même n'a évidemment besoin d'aucun complément, il est parfait ; mais son Corps Mystique n'est pas achevé tant que le nombre des élus n'est pas complet, et, de ce point de vue, il lui manque encore quelque chose. Plusieurs textes de l'Apôtre l'expliquent. Ainsi, dans l'épître aux Romains : « Ne savez-vous pas que nous avons été baptisés *pour* (*eis*) le Christ Jésus <sup>43</sup> ? » Dans les Colossiens : « J'ajoute dans ma chair ce qui manque à la passion du Christ *pour* son corps qui est l'Église <sup>44</sup> ». Et encore dans notre épître : les uns sont apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, etc., « *pour* l'édification du Corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à l'unité de la foi et de la pleine connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait (*in virum perfectum*), à la mesure de la taille de la plénitude du Christ <sup>45</sup>. » Il faut donc comprendre ainsi notre texte : quand Dieu nous adopte comme fils, son intention est que nous devenions par la foi et la charité le membre saint et accompli, le fils parfaitement uni au Christ, que le Corps Mystique entier réclame pour devenir lui-même semblable à un homme (ou à un édifice) achevé et parfait comme l'est

<sup>41</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 10, p. 5).

<sup>42</sup> — Certains exégètes considèrent que ce « pour lui » concerne Dieu le Père ; ce serait une allusion à ce que l'Apôtre dira juste après : le plan de salut est pour la manifestation de la gloire de Dieu. Cette interprétation (que ne retient pas saint Thomas), théologiquement et grammaticalement irréprochable, cadre cependant moins bien avec le contexte et la théologie paulinienne : par exemple, saint Paul dit déjà dans l'épître aux Colossiens que la création est par et pour *le Christ* : « Tout a été créé par (*diu*) lui et pour (*eis*) lui » (Col 1, 16).

<sup>43</sup> — La Vulgate traduit : « dans (*in*) le Christ Jésus », avec un datif. Le sens devient alors : le baptême réalise notre incorporation au Christ, il nous place *dans* le Christ, nous assimilons à lui. Le texte grec dit plutôt : par le baptême, nous sommes *en vue* du Christ ; c'est-à-dire : nous sommes plongés dans sa mort et dans sa résurrection pour aboutir au Christ achevé, pour ajouter ce qui manque à son corps. Les deux sens se complètent.

<sup>44</sup> — Col 1, 24. Saint Thomas commente : « Jésus-Christ et son corps forment une seule personne mystique, dont il est la tête et les justes le corps. (...) Saint Paul ajoute la part qui manquait à la passion du Christ, c'est-à-dire à la passion de toute l'Église. Il manquait en effet que Jésus-Christ souffrît dans Paul, son membre, de même qu'il avait souffert dans son propre corps. » Saint Thomas d'Aquin, *Ad Colossenses lectura*, chapitre I, *lectio* VI (Marietti, II, n° 61, p. 138).

<sup>45</sup> — Ep 4, 12-13.

Notre-Seigneur <sup>46</sup>. Peut-on imaginer encouragement plus fort et plus enthousiasmant à pratiquer généreusement l'ascèse catholique ? Notre sanctification personnelle concourt à l'édification de tout le Corps Mystique. La perspective est exaltante. Reposant sur de telles bases, la morale de saint Paul est loin d'être étriquée.

Saint Paul désigne ensuite la *cause* du bienfait de la prédestination par ces mots : « selon la bienveillance de sa volonté ». Saint Thomas explique : « La cause de la prédestination n'est ni la nécessité du côté de Dieu, ni un dû du côté des prédestinés (...) Elle provient du pur amour de Dieu, parce que, selon la raison, la prédestination suppose l'élection, et l'élection la dilection. » C'est la volonté libre de Dieu et son amour qui sont en effet la cause de tous les dons surnaturels ; Dieu nous les accorde gratuitement, par pure miséricorde, sans aucun mérite de notre part, « sans qu'on puisse assigner [à ces dons] une raison qui provienne de l'homme, car ce serait poser que le principe des œuvres [surnaturellement] bonnes se trouve en l'homme par nature (*ex seipso*) et non par grâce, ce qui est l'hérésie pélagienne <sup>47</sup>. »

Saint Paul est donc ici le gardien jaloux de la souveraine liberté et de la pleine gratuité des dons de Dieu. Un peu plus loin, au début du chapitre deuxième, lorsqu'il exposera à ses lecteurs qu'ils étaient autrefois des morts à cause de leurs offenses et de leurs péchés, et que le Christ les a ramenés à la vie, il reviendra sur cette idée : « C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi ; et cela ne vient pas de vous : c'est le don de Dieu ; ce n'est pas l'effet des œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés dans le Christ Jésus pour faire des œuvres bonnes, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous y marchions <sup>48</sup>. » Cette forte doctrine enchante le Docteur commun qui l'explique ainsi : la prédestination n'est rien d'autre que la préparation des bienfaits que Dieu nous destine, au nombre desquels il faut inclure les bonnes œuvres ; et, comme n'importe quel effet surnaturel, celles-ci doivent être totalement attribuées à Dieu. Pourtant cela n'exclut pas notre liberté, car elle est elle-même contenue dans la préparation divine : « Pour que personne ne comprenne que les bonnes œuvres sont préparées par Dieu sans que nous devions y apporter de coopération par notre libre arbitre, [saint Paul] ajoute : “pour que nous y marchions”, comme s'il disait : Dieu nous les a préparées de telle sorte que nous les accomplissions nous-mêmes par notre libre arbitre <sup>49</sup>. » Autrement dit, en préparant les bonnes œuvres, Dieu prévoit

<sup>46</sup> — La définition quelque peu obscure que saint Paul donne de l'Église au verset 23 du chapitre 1<sup>er</sup> devient claire : « L'Église est la *plénitude* (le complément, glose saint Jérôme) de celui qui est totalement achevé en tous. » Saint Thomas commente : « Le corps est fait pour l'âme et non l'inverse. Il en découle que le corps naturel est en quelque sorte la *plénitude* [le complément] de l'âme : en effet, si les membres avec le corps complet n'existaient pas, l'âme ne pourrait pas exercer pleinement ses opérations. Il en va de même du Christ et de l'Église : parce que l'Église est instituée pour le Christ, on dit qu'elle est le complément du Christ, c'est-à-dire que tout ce qui est virtuellement contenu dans le Christ est d'une certaine manière réalisé dans les membres de son Église. » Le corps du Christ ne sera donc *totalement achevé* qu'avec tous ses membres, lorsque le nombre en sera complet. Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* VIII (Marietti, II, n° 71, p. 18).

<sup>47</sup> — *Ad Eph lectura*, *lectio* I in cap. I, *op. cit.*, n° 11 et 12, p. 5 et 6.

<sup>48</sup> — Ep 2, 8-10.

<sup>49</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre II, *lectio* III (Marietti, II, n° 100, p. 26).

que nous les accomplirons librement ; le mode libre de nos actions et de nos progrès est inclus dans la prédestination.

Puisqu'il n'est pas possible d'assigner une cause humaine à la prédestination, la seule raison qu'on puisse lui donner est donc la manifestation de la divine bonté. C'est pourquoi saint Paul poursuit : « *en vue d'une louange de gloire de sa grâce* ». C'est le but ultime de ce merveilleux plan de Dieu. Dieu a conçu notre salut par amour, et *pour sa gloire*. Toutefois, précise saint Thomas, agir pour une fin peut se comprendre de deux façons : ou bien on agit pour une chose qu'on veut obtenir pour soi, ou bien on agit pour une chose qu'on souhaite communiquer à autrui. Or, il est clair que la bonté pour laquelle Dieu agit n'est pas une bonté qu'il cherche à acquérir, mais une bonté qu'il veut communiquer aux créatures raisonnables pour que, reconnaissant la miséricorde divine, elles soient provoquées à louer Dieu et à lui rendre gloire<sup>50</sup>. En retour de sa bonté, Dieu réclame une *louange* de sa gloire ; il veut que sa gloire soit reconnue et célébrée par ses enfants. Bien plus, c'est spécialement sa *grâce* qu'ils doivent honorer d'une louange glorieuse, parce qu'elle est la source de leur élévation surnaturelle, et parce qu'elle leur est accordée d'une manière admirable : sans aucun mérite antérieur et malgré leurs péchés.

## Ordre d'exécution : la réalisation du plan de Dieu dans le temps

(6b) Il nous a gratifiés dans le Bien-aimé, (7) dans lequel nous possédons la REDEMPTION par son sang, et la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce (8) qu'il a répandue sur nous en tout don de sagesse et de prudence, (9) nous ayant fait connaître LE MYSTERE DE SA VOLONTE que, dans sa bienveillance, il a projeté en lui (le Christ), (10) pour le réaliser quand les temps seraient accomplis, à savoir : tout rassembler dans le Christ, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre...

L'amour éternel que Dieu porte à ses élus entraîne dans le temps le don de la grâce : « *gratificavit nos* » — Dieu nous a gratifiés. La grâce dont il s'agit ici est la grâce sanctifiante, *gratum faciens*, reçue dans les sacrements, qui nous rend dignes d'être aimés. En effet, ce n'est pas à cause de nous que le Père nous aime, c'est à cause du Christ auquel la grâce nous conforme ; nous sommes donc gratifiés « *in Dilecto* », dans le Bien-aimé que le Père aime pour lui-même, tandis que nous, il nous aime comme par ricochet<sup>51</sup>.

Deux bienfaits marquent spécialement la réalisation temporelle du plan de Dieu :

<sup>50</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* I (Marietti, II, n° 13, p. 6).

<sup>51</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* II (Marietti, II, n° 15 et 16, p. 6-7).

1 — Tout d'abord, la *rédemption*. A ce sujet, saint Paul nous dit quelle est sa nature : elle est un *apolutrôsis*, un rachat ; quelle est sa cause : l'effusion du sang de Jésus ; enfin quels sont ses effets : la rémission des péchés et l'abondant écoulement sur nous des richesses de la grâce. Écoulement qui se manifeste particulièrement par les dons surnaturels de sagesse et de prudence : la sagesse, pour connaître le bien et l'aimer ; la prudence, pour agir.

Saint Thomas distingue ici le bienfait de la « rédemption » et celui de la « rémission des péchés ». Les deux mots sont en fait synonymes. Mais la répétition du mot donne au Docteur angélique l'occasion d'exposer un point de doctrine. Deux réalités font obstacle à la grâce : la tache du péché et l'entrave de la peine qui en est la conséquence. Or, Notre-Seigneur, en mourant sur la croix, a assumé la peine et il a effacé la faute. Le double lien qui nous retenait captifs est donc tombé : dans le Christ, nous avons la rédemption (par rapport à la peine), et la rémission de nos péchés (par rapport à la faute) <sup>52</sup>.

2 — Ensuite, par le don de la sagesse, nous est révélé le *mystère du salut réalisé dans le Christ* <sup>53</sup>. C'est là une disposition secrètement fixée par la volonté bienveillante de Dieu, qui ne nous est donc accessible que par révélation. La réalisation de ce projet de salut doit se faire dans le Fils, selon une certaine « économie » — un plan —, quand les temps seront accomplis, c'est-à-dire à partir de l'incarnation et jusqu'à la parousie. Quel est précisément l'objet de ce mystère ? Il s'agit de *rassembler* toutes choses sous une seule tête qui les attire : le Christ.

À la suite de la Vulgate, les Pères latins ont lu : « Tout restaurer dans le Christ, *omnia instaurare in Christo* ». Avec le péché, la création tout entière a été détériorée et s'en est allée loin de Dieu. Il lui faut un chef nouveau qui la restaure et la ramène. Le Christ est le nouvel Adam, le chef et le Roi universel à qui le Père a confié l'œuvre de réparation de sa création.

Le mot grec <sup>54</sup> quant à lui insiste sur l'idée de réunir et de rassembler toutes choses sous une seule tête : Dieu ramasse et recueille sa création en un second Adam qui, du haut de la croix, concentre et attire tout en lui. En cumulant les deux nuances, on peut donc dire que dans le Christ doivent s'opérer une restauration et une récapitulation universelles : tout, même la création matérielle <sup>55</sup>, doit être renouvelé, tout doit se ranger sous la bannière du Christ et se soumettre à son joug, car il est Roi universel par droit de

<sup>52</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* II (Marietti, II, n° 18, p. 7).

<sup>53</sup> — « La sagesse pour nous, commente saint Thomas, ce n'est pas de savoir la nature des choses et des corps célestes, ou les réalités de ce genre ; elle se trouve dans le Christ seul. » Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* III (Marietti, II, n° 25, p. 8).

<sup>54</sup> — *Anakephalaiôsthai* est composé de *ana* : ensemble, et *kephalaion* : relatif à la tête, qui est au sommet, capital. L'idée est donc : récapituler, rassembler, résumer sous une même tête.

<sup>55</sup> — Cf. Ro 8, 22 : « Toute la création gémit dans les douleurs de l'enfantement », attendant le nouvel ordre de la rédemption.

nature (en tant que Dieu), et par droit de conquête (par les mérites infinis de son sacrifice) <sup>56</sup>.

« Ô mes frères, s'écrie saint Jean Chrysostome, puisque nous avons été jugés dignes d'un bonheur aussi incompréhensible, puisque Dieu nous a fait une si haute faveur en nous témoignant un si grand amour, ne déshonorons point le Dieu qui nous a comblés de tant de gloire et qui nous a comme accablés de ses faveurs. Ne souffrons pas que ce prodige de grâce nous devienne inutile <sup>57</sup> ! »

Ce verset est le sommet de notre texte, et son importance doctrinale et pratique n'échappera à personne. Il donne la formule de ce qui doit être le programme d'action de l'Église, des sociétés politiques chrétiennes et de chaque catholique du rang, spécialement en nos temps d'apostasie, de laïcisme militant et d'œcuménisme forcené : conformément au dessein de Dieu, il faut travailler à tout réunir, à tout restaurer dans le Christ. Saint Pie X en a fait la devise de son pontificat et l'étendard de la lutte contre le modernisme, et c'est la gloire de Mgr Lefebvre de l'avoir choisi à son tour comme le maître-mot de sa vie et de son œuvre.

## Application aux Juifs et aux gentils

En lui (Jésus-Christ) (11) en qui NOUS aussi (les Juifs) nous avons été choisis comme héritiers, ayant été prédestinés selon le projet de celui qui réalise toutes choses d'après le conseil de sa volonté, (12) pour que nous soyons une louange de sa gloire, nous qui avons espéré par avance dans le Christ, (13) en lui en qui, VOUS aussi (les païens), ayant entendu la parole de la vérité — l'évangile de votre salut —, et ayant cru, vous avez été signés par l'Esprit de la promesse, l'Esprit-Saint, (14) qui constitue les arrhes de notre héritage, (Esprit donné) pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, en vue d'une louange de sa gloire.

Ayant posé les principes généraux, saint Paul passe maintenant aux applications pratiques. Il montre comment les bienfaits du salut et de l'incorporation au Christ s'appliquent à la fois aux convertis du judaïsme et à ceux du paganisme, appelés à ne former désormais qu'un seul corps, puisque le Christ les a réconciliés : « en détruisant le mur qui les séparait, et en abolissant dans sa propre chair la loi avec ses commandements et ses préceptes, afin de créer en lui-même, de ces deux peuples, un seul homme nouveau, de faire ainsi la paix, et de les réconcilier tous deux avec Dieu en un seul corps par le moyen de la croix. » (chap. 2, versets 14-16). L'Apôtre reprend donc les mêmes

---

<sup>56</sup> — Le Christ est la tête des anges eux-mêmes : sans doute, il n'est pas mort pour racheter les anges, mais en rachetant l'homme, il a réparé les ruines causées par le péché des anges. Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* III (Marietti, II, n° 29, p. 9).

<sup>57</sup> — Saint Jean Chrysostome, « Homélie I sur l'épître aux Éphésiens » (*Op. cit.*, p. 299).

thèmes que ceux qu'il a développés plus haut, mais, cette fois, pour en montrer la réalisation concrète au niveau des hommes à qui il s'adresse.

1 — *Les Juifs convertis* d'abord, parmi lesquels l'Apôtre se range, sont appelés, en une belle définition : « ceux qui ont espéré par avance dans le Christ. » Dans le projet de Dieu qui mène toutes choses selon le dessein de sa volonté et pour la louange de sa gloire, ils sont les héritiers de l'Alliance. Car, même si le peuple élu n'a pas reçu le Christ, « il subsiste un reste, élu par grâce <sup>58</sup> » qui est demeuré fidèle aux promesses messianiques et par qui le salut est communiqué aux hommes (« Le salut vient des Juifs » Jn 4,22).

2 — Quant aux *païens convertis*, leur vocation s'est faite par le moyen de la prédication évangélique. Ils ont accepté la parole du salut et la foi les a incorporés au Christ. En conséquence, ils ont reçu le Saint-Esprit, « l'Esprit de la promesse » annoncé par les prophètes comme une prérogative des temps messianiques et promis par Jésus à ses apôtres <sup>59</sup>.

Le Saint-Esprit est ici comparé à un sceau : « De même que les hommes marquent les troupeaux qui leur appartiennent d'un signe distinctif pour les séparer des autres, ainsi le Seigneur a voulu marquer son troupeau, c'est-à-dire son peuple, d'un signe spirituel. (...) Dans l'Ancien Testament (...), parce que Dieu faisait paître son troupeau [le peuple juif] dans des pâturages charnels (au moyen d'une doctrine charnelle et de biens temporels), il l'a séparé et distingué des autres peuples par une marque charnelle (la circoncision). Mais dans le Nouveau Testament (...), il fait paître son troupeau [le peuple chrétien] dans les pâturages de la doctrine et des biens spirituels, aussi l'a-t-il distingué des autres par un signe spirituel. Ce signe, c'est le Saint-Esprit, par lequel ceux qui appartiennent au Christ sont séparés de ceux qui ne lui appartiennent pas. Et, comme le Saint-Esprit est amour, il est donc donné à quiconque se met à aimer Dieu et le prochain. Le signe de distinction [du chrétien], c'est la charité qui vient du Saint-Esprit <sup>60</sup>. »

Le Saint-Esprit est encore comparé par l'Apôtre aux *arrhes* de l'héritage éternel. Car la restauration dans le Christ n'est pas encore achevée : nous n'en possédons actuellement que les arrhes. À ce propos, il est mieux de dire arrhes que gage, explique le Docteur angélique <sup>61</sup>, car le gage est d'une autre nature que l'objet pour lequel il est donné, puis il est rendu ; les arrhes au contraire ne sont pas autre chose, elles font partie du prix à verser, on ne les rend pas mais on se contente d'ajouter le solde. De même : « La charité n'est rien d'autre qu'une participation particulière et imparfaite à la charité et à la dilection divines ; elle ne sera pas ôtée, mais perfectionnée : il est donc plus adéquat d'appeler la charité "arrhes" » ; tandis qu'il est plus juste de comparer la foi et l'espérance

<sup>58</sup> — Ro 11, 5.

<sup>59</sup> — Cf. Ac 2, 17 (citant Jl 3, 1-5) et Jn 14, 16-17.

<sup>60</sup> — Saint Thomas d'Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* V (Marietti, II, n° 41, p. 12). Comment ne pas penser à Jn 13, 35 : « A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ? »

<sup>61</sup> — Le texte grec et certains manuscrits latins portent « arrhes », tandis que le texte latin reçu porte « gage » (*pignus*). Saint Thomas donne ici la preuve qu'il sait être aussi un critique averti.



à des “gages”, parce qu’elles seront remplacées dans la patrie à cause de leur imperfection <sup>62</sup>.

Pourquoi Dieu ne nous donne-t-il encore que cet acompte, se demande saint Jean Chrysostome, que ne liquide-t-il la somme entière ? « Il ne le fait pas parce qu’il nous reste encore quelque chose à livrer. Nous avons cru à sa parole ; c’est la moitié, et il nous l’a bien payée par les arrhes qu’il a mises dans nos mains. (...) Mais il nous reste à justifier notre foi par nos œuvres ; et c’est là ce qu’il attend pour achever lui-même l’acquittement de ce qu’il a réservé à l’avenir <sup>63</sup>. » Dieu veut que nous coopérons à l’œuvre de notre salut.

Enfin, saint Paul indique le terme pour lequel nous sommes marqués par le Saint-Esprit : « *In redemptionem acquisitionis* ». Il est difficile de rendre exactement cette formule si ramassée. Le sens en est : « en vue de la rédemption de ceux que Dieu s’est acquis ». Il s’agit d’une rédemption à venir, autrement dit, de l’effet ultime et définitif de la rédemption, lorsque les corps des élus recevront leur glorification, au jour de la résurrection générale. Alors le sceau du Saint-Esprit, dont les bienheureux seront marqués, désignera clairement ceux que le Christ s’est acquis en versant son sang pour eux. Il faut rapprocher ce texte de 1 P 2, 9 : « Vous êtes une nation sainte, un peuple *acquis* », et de l’épître de la messe de la Toussaint : « J’entendis le nombre de ceux qui étaient *signés*, cent quarante quatre mille *signés* de toutes les tribus des fils d’Israël. » (Ap 7, 4).

Et pour la troisième fois revient le refrain triomphal : « *in laudem gloriae ipsius* » — à la louange de sa gloire. Le Chrétien est signé par l’Esprit-Saint du sceau de la charité pour manifester la gloire et la bonté de Dieu. C’est sur ces mots, qui nous redisent une dernière fois le but ultime de l’œuvre magnifique du salut dans et par le Christ Jésus, que s’achève notre texte.



On sait le profit spirituel que la bienheureuse Élisabeth de la Trinité, carmélite à Dijon au début de ce siècle, a tiré de la méditation de l’épître aux Éphésiens. Elle en était littéralement pétrie. Elle s’était donné à elle-même le nom de « *Laudem gloriae* », louange de gloire, parce qu’elle voyait dans cette expression le résumé de sa mission spirituelle. Laissons-la nous dire, pour terminer, ce qu’elle entendait par ce mot. En lisant son texte, il faut se souvenir que le plan de salut avec tous ses bienfaits, inventé par le « trop grand amour » de Dieu, est comme suspendu à la volonté bienveillante de la Trinité et tendu vers la manifestation de sa gloire et de sa bonté. Pour rejoindre l’intention divine et lui être une louange de gloire, nous devons donc accomplir sa volonté du mieux que nous pouvons. C’est ce qu’a parfaitement compris la bienheureuse Élisabeth :

<sup>62</sup> — Saint Thomas d’Aquin, *Ad Ephesios lectura*, chapitre I, *lectio* V (Marietti, II, n° 43, p. 12).

<sup>63</sup> — Saint Jean Chrysostome, « Homélie I sur l’épître aux Éphésiens » (*Op. cit.*, p. 301).

« Une louange de gloire, c'est une âme qui demeure en Dieu, qui l'aime d'un amour pur et désintéressé, sans se rechercher dans la douceur de cet amour ; qui l'aime par-dessus tous ses dons et quand même elle n'aurait rien reçu de lui, et qui désire du bien à l'objet ainsi aimé. Or, comment désirer et vouloir effectivement du bien à Dieu si ce n'est en accomplissant sa volonté, puisque cette volonté ordonne toutes choses pour sa plus grande gloire ? Donc cette âme doit s'y livrer pleinement, éperdument, jusqu'à ne plus vouloir autre chose que ce que Dieu veut. (...)

« Dans le ciel de son âme, la louange de gloire commence déjà son office de l'éternité. Son cantique est ininterrompu, car elle est sous l'action de l'Esprit-Saint qui opère tout en elle ; et, quoiqu'elle n'en ait pas toujours conscience, car la faiblesse de la nature ne lui permet pas d'être fixée en Dieu sans distractions, elle chante toujours, elle adore toujours, elle est pour ainsi dire toute passée dans la louange et l'amour, dans la passion de la gloire de son Dieu. Dans le ciel de notre âme, soyons louanges de gloire de la Sainte Trinité, louanges d'amour de notre Mère immaculée. Un jour le voile tombera, nous serons introduites dans les parvis éternels, et là nous chanterons au sein de l'Amour infini. Et Dieu nous donnera "le nom nouveau promis au vainqueur". Quel sera-t-il ?... *Laudem gloriae* <sup>64</sup> ! »



---

<sup>64</sup> — Conrad de Meester, *Les plus belles pages d'Élisabeth de la Trinité*, Cerf, Paris, 1991, p. 177-178.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**